

de la mère de l'animal en question. Nous pourrions alors dire que nous connaissons le reproducteur ainsi que les éléments de son sang. Mais, à l'heure actuelle, nous nous fions à la parole de quatre ou cinq personnes différentes, y compris le vétérinaire qui prélève le sperme, celui qui le manipule au laboratoire—et comme tous les prélèvements sont apportés au laboratoire en même temps, il y a bien des occasions de les confondre. Il reste encore l'expédition et la manipulation pendant le transport. Puis, il y a le représentant qui parcourt la région d'élevage pour y vendre la semence. Tant que le gouvernement ne sera pas en mesure de garantir le reproducteur, comment pourrions-nous, par exemple, faire servir un jument au Canada par un étalon belge, de Belgique, si nous sommes incapables de prouver plus tard si la question se pose, que c'est bien cet étalon qui a servi à cette fin.

A cet égard, nous n'avons pas affaire à de petits montants. Ces animaux de pure race, qu'on utilise principalement à des fins de reproduction, coûtent de \$20,000 à \$30,000. Ce sont là maintenant de grosses affaires, et quiconque achète du bétail à des fins de reproduction doit être assuré, par la mesure législative à l'étude, qu'il a bien obtenu ce qu'il a payé.

Je voudrais avoir, du ministre de l'Agriculture, l'assurance qu'il examinera tout ce problème. Nous avons parlé de certaines autres questions qui sont, à mon avis, beaucoup moins importantes que celle-là. Nous avons une industrie qui, de quelques animaux de pure race par an, s'est développée au point que nous en immatriculons maintenant 130,000. Ce n'est plus là du petit commerce. Il s'agit d'une industrie considérable pour l'Est du Canada, et l'une des rares, dans le domaine agricole, qui prennent de l'importance au lieu d'en perdre. Il me semble que le gouvernement se doit de veiller à ce que la mesure soit plus efficace.

Nous dépensons déjà des montants considérables pour le fonctionnement de la division en cause. Elle fait du bon travail dans d'autres domaines. Les besoins sont plus évidents dans ces autres domaines, comme la compensation pour l'abattage de bestiaux atteints de certaines maladies. Évidemment, il s'agit d'un problème plus immédiat, dont on s'aperçoit plus facilement. On a fait du travail dans ce domaine.

Nous avons déjà félicité le ministère, et cette direction du ministère en particulier, pour le travail accompli en ce qui concerne l'enrayement de la brucellose. J'ai été heureux de noter que ma région a été l'une de celles qui ont été libérées de la brucellose. On a fait du travail dans ce domaine, mais il me semble qu'en vertu de la loi sur la

[M. Peters.]

généalogie des animaux elle-même, le ministère a été fort heureux d'obtenir cette condamnation stupide. A mon avis, il s'agit d'une condamnation qui est plus nuisible qu'avantageuse en tant que précédent, de leur point de vue. Bien qu'elle puisse avoir tapé sur les doigts de ce cultivateur, il me semble qu'elle a soulevé une question d'un bout à l'autre de l'industrie. J'ai parlé à certains cultivateurs de la région voisine de ce cultivateur, et ils se demandent pourquoi on a agi ainsi. Ils ont prétendu que la raison pour laquelle on a agi ainsi n'a aucun rapport avec le cas lui-même.

Pour cette raison, le ministère serait bien avisé, je crois, d'étudier plus à fond les aspects techniques de ce cas. Le ministère serait bien avisé de relire le compte rendu de ce cas. Si le ministère a un spécialiste, j'aimerais l'entendre répondre à cette question. Chacun sait que la période de gestation des vaches est la même que celle des êtres humains, c'est-à-dire neuf mois. J'aimerais bien savoir comment le ministère peut concilier cela avec le fait qu'un veau puisse naître quatre mois après que la vache est censée avoir été ensemencée la seconde fois, et six mois après la première fois. Comment le ministère peut-il justifier cela par rapport à cette condamnation?

Si le ministère peut justifier cela, alors nous avons probablement besoin de nouveaux fonctionnaires et je serai heureux, après que ces fonctionnaires auront étudié la question, de recommander cela si c'est nécessaire.

M. le président suppléant (M. Morton): Le crédit est-il adopté?

Des voix: Adopté!

M. Regier: Non. J'espère que le ministre va nous répondre à ce propos. J'ai reçu une lettre de M. Rowe il y a déjà plusieurs mois. N'étant pas spécialiste dans ce domaine et sachant que l'honorable député de Timiskaming et son père le sont, j'ai déferé ce problème à mon collègue de Timiskaming.

J'ai l'impression que tout organisme présente un danger de bureaucratie, qu'il s'agisse d'avocats, de médecins, d'instituteurs, d'éleveurs de vaches Holstein-Friesian ou d'éleveurs de porcs Yorkshire. Dès qu'on jette les bases d'une organisation, la question des intérêts acquis entre en jeu et il appartient au gouvernement de s'assurer que l'intérêt public sera toujours protégé. La question exposée par le député de Timiskaming mérite une réponse.

Vous aurez remarqué, monsieur le président, que le député de Timiskaming a pris bien soin de ne pas se prononcer au sujet de cette affaire. Il a simplement demandé